

## Procès-Verbal

### **du Conseil Municipal du Mercredi 6 Mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 6 Mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Épine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaîne You tube.

#### Étaient présents :

M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoint - M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENGE, M. Denis GENDRON, Mme Corinne PENISSON, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Arnaud CORBREJAUD, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Hervé GALLAIS, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

#### Excusé ayant donné procuration :

M. Mickaël THIBAUD, pouvoir à Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

#### Assistaient également à la séance :

M. Morgan CAPIGA, Responsable Finances  
M. Richard CHANTREAU, Secrétaire Général de Mairie

Après avoir procédé à l'appel et vérifié le quorum, M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et remercie le public d'être venu aussi nombreux et informe les élus que la séance peut être suivie en direct par les internautes.

Sur proposition et vote à l'unanimité, Madame Corinne PENISSON a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux élus de l'opposition.

#### I – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> avril 2026

**Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2026 n'appelant pas d'observations est approuvé à l'unanimité.**

## II - Finances

M. Xavier MARTIN présente les points 1) à 6) des finances, inscrits à l'ordre du jour et précise qu'il y a eu un « bug » informatique national du logiciel métier chorus qui a retardé ainsi l'approbation des CFU 2025 et le vote sur les reprises des résultats 2025.

### 1) Approbation des CFU 2025

La parole est donnée à M. Morgan CAPIGA pour la présentation chiffrée des CFU.

Avant de passer au vote de chaque CFU, les élus sont invités à poser leurs questions.

Sur demande de M. Hervé GALLAIS pour savoir s'il y a un excédent, la réponse est oui avec un excédent de 1 061 696,50 €.

M. Hervé GALLAIS demande en combien de temps la commune devrait se désendetter ?  
La réponse est moins d'un an.

*Monsieur le Maire quitte la séance à 18h38.*

#### a) Commune

Mme Marie-Ange CHAIGNEAU met en délibéré les deux CFU.

Vu la délibération portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la DDFIP

Vu l'article n°205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le CFU et la possibilité de mise en place pour la nomenclature M4

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20/04/2026

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de L'Epine

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données du comptable et de l'ordonnateur.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 pour et 4 abstentions (Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Hervé ZARKA, Michel ALLEMAND), décide d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune de L'Epine (M57), tel qu'il a été présenté et annexé à la présente, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.**

b) Port de Morin

Vu la délibération portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la DDFIP

Vu l'article n°205 de la loi de finances pour 2024

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20/04/2026

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Port de Morin

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données du comptable et de l'ordonnateur.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 pour et 4 abstentions (Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Hervé ZARKA, Michel ALLEMAND),, décide d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Port de Morin (M4), tel qu'il a été présenté et annexé à la présente, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.**

*Retour de M. le Maire à 18h40.*

Au vu des informations fournies par la Trésorerie, M. MARTIN confirme les 360 jours pour se désendetter.

2) Reprises définitives des résultats 2025

a) Commune

La parole est donnée à Morgan CAPIGA pour la présentation des tableaux concernant les reprises définitives des résultats 2025.

M. le Maire met en délibéré les reprises définitives des résultats 2025.

Vu la délibération en date du 24/02/26 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 de la Commune,

Vu la reprise du résultat du Lotissement les Epinettes au Budget de la Commune au 002 Résultat d'exploitation reporté d'un montant de 59 288.78€

Vu la commission finances en date du 20/04/2026,

Vu le vote du CFU 2025 de la Commune en date du 06/05/26, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver la reprise définitive des résultats 2025 au budget 2026/ Commune**, tel qu'il a été présenté, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

b) Port de Morin

Vu la délibération en date du 24/02/26 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 du Port de Morin,

Vu la commission finances en date du 20/04/2026,

Vu le vote du CFU 2025 du Port de Morin en date du 06/05/26, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, confirme la reprise des résultat 2025 au budget 2026/ Port de Morin votée le 24/02/26**, tel qu'il a été présenté, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

3) Décision Modificative n°1 : Commune

M. CAPIGA précise qu'il s'agit de régularisations pour équilibré le budget au vu des choix des nouveaux élus.

Pour répondre à la question de M. GALLAIS sur le retrait des 106 511 € au compte 2313, il est confirmé que cela correspond à la dépense prévue pour les travaux de constructions de logements au Gabion.

Vu la présentation de la décision modificative n°1 de la Commune en commission Finances réunie le 20/04/2026,

Vu la reprise définitive du résultat 2025 du budget communal,

Vu l'avis de la commission Finances,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative n°1 de la Commune, conformément au document présenté.**

4) Subventions 2026

a) Associations communales

M. MARTIN souligne que malgré une baisse des dotations de l'Etat, la municipalité a décidé de maintenir au même niveau que les années précédentes le montant des subventions aux associations. Il rappelle que le compte-rendu de la commission Finances et les tableaux ont été transmis par mail dans les temps.

M. GALLAIS demande à quel moment les tableaux ont été transmis. Après vérifications, M. ZARKA que les informations ont été transmises le 29/04/26 par mail et que désormais, M. le Maire précise que pour plus de transparence et d'information transversale, l'ensemble des élus recevra copie des comptes rendus des commissions communales.

Vu les propositions de la commission finances réunie le 20/04/26, **et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions communales**, sur présentation des justificatifs demandés (aux associations), présentées comme suit :

1 – Autour des lettres et des Arts

8 000 €

2 – Génération Music	750 €
3 – Les Voiles de L’Epine	2 500 €
4 – Radio Noirmout	500 €
5 – Bibliothèque « Angèle Blanchard »	1 200 €
6 – Gym « La Salicorne »	500 €
7 – Noirmoutier Véhicules Anciens	250 €
8 – Karaté Dojo Epinerin	500 €
9 – Les Tréteaux Noirmoutrins	500 €

Soit un total de subventions attribuées à 14 700 €.

b) Associations hors commune

M. Robert FOUASSON demande si l’on connaît le nombre de jeunes de L’Epine qui fréquente l’association « l’Outil en Main » dont il fait parti.

M. le Maire indique qu’il lui semble qu’ils sont au nombre de 30 de l’île, le nombre exact pour L’Epine est à vérifier auprès de l’association.

Vu les propositions de la commission finances réunie le 20/04/26, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l’unanimité, décide d’attribuer les subventions hors commune, sur présentation des justificatifs demandés (aux associations), présentées comme suit :**

1 – SNSM	1 500 €
2 – Dames de nage de Noirmoutier	300 €
3 – Association Sel-Fest	1 000 €
4 – L’Outil en Main	1 200 €
5 – APA	500 €
6 – Entraid’Addict	190 €

Soit un total de subventions attribuées à 4 690 €.

5) Participations et cotisations 2026

**Vu les propositions de la commission finances réunie le 20/04/2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l’unanimité, décide de valider les cotisations et les participations suivantes :**

1 – Fondation du patrimoine	200 €
2 – CAUE	150 €
3 – Asso des Maires de Vendée	795.40 €
4 – ADILE	50 €
5 – ANEL	335.60 €
6 – AVEL	81.80 €
7 – MDAV	250 €
8 – AMR85	120 €

Soit un total de subventions attribuées à 1 982.80 €.

## 6) Modification Tarifs portuaires 2026

M. MARTIN précise qu'il a fallu revoir certains tarifs à la demande de la Trésorerie et que le prix du badge a été réévalué (prix de vente supérieur au prix d'achat).

M. GENDRON précise que chaque bateau qui a un abonnement à un badge et qu'il y a possibilité d'avoir un badge même si vous n'êtes pas propriétaire d'un bateau.

Vu l'avis de la commission « Port de Morin et Affaires Maritimes » réunie le 29 avril 2026,

Considérant que les tarifs 2026 votés par décision du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 restent applicables,

Considérant que tous les tarifs doivent appliqués doivent être votés chaque année, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide des tarifs suivants :**

- Une utilisation de la machine à laver est facturé 5.00 € TTC,
- L'inscription sur la liste d'attente est facturée 15.00 € TTC, pour une année,
- Le 1<sup>er</sup> badge est facturé 15.00 € TTC, le second badge 30.00 €. Le tarif du 3<sup>ème</sup> badge habituellement appliqué est supprimé.
- Les tarifs des contrats sur corps morts s'appliqueront selon les tarifs suivants :

TAILLE BATEAU	TARIF CONTRAT ANNUEL
Jusqu'à 3.99	424.00 € TTC
4.00 à 4.99	464.00 € TTC
5.00 à 6.99	548.00 € TTC
7.00 à 8.99	890.00 € TTC
9.00 à 12.00	1100.00 € TTC

• Les tarifs des contrats annuels sur corps morts réservés aux anciens marins s'appliqueront selon les tarifs suivants :

TAILLE BATEAU	TARIF CONTRAT ANNUEL
Jusqu'à 4.99	269.50 € TTC
5.00 à 5.49	337.50 € TTC

• Les tarifs des contrats annuels sur le ponton collecteur réservés aux anciens marins s'appliqueront selon les tarifs suivants :

TAILLE BATEAU	TARIF CONTRAT ANNUEL
Jusqu'à 3.99	212.00 € TTC
4.00 à 4.99	232.00 € TTC
5.00 à 6.99	274.00 € TTC

• prend acte que les encaissements se feront sur la régie « Port de Morin ».

#### 7) Trimelage : Tarifs 2026

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer la participation financière pour le Trimelage 2026** (rencontre des 3 communes de L'Epine), comme suit :

- 140 € par adulte
- 60 € par adulte participant au repas de galas ou sorties
- prend acte que l'encaissement se fera sur la régie « Fêtes et animations »

M. le Maire précise que la rencontre est prévue dans une semaine, sur le week-end de l'ascension.

#### 8) Tarifs marche gourmande 2026

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer la participation financière pour la marche gourmande du 27 juin 2026** à partir de 18H00, comme suit :

- 5 € par adulte
- 3 € par enfant (de 5 à 12 ans)
- prend acte que l'encaissement se fera sur la régie « Fêtes et animations »

### III - Gestion Communale

#### 1) Positionnement des nouveaux élus dans les commissions communales

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant désignation des membres dans chaque commission communale, créée lors de cette même séance,

Vu les lettres de démission déposées en Mairie, en date du 10 avril 2026, par Messieurs Dominique CHANTOIN, Michel ALLAIRE et Mesdames Anne LAROCHE-JOUBERT, Corinne ROUSSEAU, élus de l'opposition exprimant leur souhait de quitter le conseil municipal,

Vu la transmission le même jour de leur démission en Préfecture conformément à l'article L2121-4 du CGCT,

Vu l'application du texte de loi précisant, par son article L270 du code électoral, que la qualité de conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste déposée lors des dernières élections municipales.

Vu la demande de positionnement de chaque nouvel élu dans les différentes commissions communales, par courrier du 15/04/2026, en remplacement des élus démissionnaires.

**Sur proposition de M. le Maire de voter à mains levées pour la désignation des membres dans chaque commission, et accepté par l'ensemble des conseillers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

- Prend acte que M. le Maire est Président de droit de chaque commission,
- décide d'intégrer les nouveaux élus et de valider ainsi les membres des commissions communales listées ci-dessous et répartis de la façon suivante :

**1 - commission « Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) »**

Vice-Présidente : Fabienne BERNASSE

Membres : Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Michel ALLEMAND, Hervé ZARKA, Corinne PENISSON, Lucilia BOUCHERY

**2 - commission « Finances et Budget »**

Vice-Président : Xavier MARTIN

Membres : Marie-Ange CHAIGNEAU, Hervé ZARKA, Sylvie THIBAUD, Fabienne BERNASSE, Hervé GALLAIS

**3 - commission « Commerce - Artisanat et Activités économiques »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Charlotte GENGE, Lucie VIDAL BONIN, Corinne PENISSON, Hervé GALLAIS

**4 - commission « Urbanisme »**

Vice-Président : Hervé ZARKA

Membres : Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Denis GENDRON, Sébastien GANACHAUD, Robert FOUASSON

**5 - commission « Voirie – Déplacements – Transports »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Mickaël THIBAUD, Hervé ZARKA, Sébastien GANACHAUD, Xavier MARTIN, Michel ALLEMAND, Arnaud CORBREJAUD, Hervé GALLAIS

**6 - commission « Fleurissement et Environnement »**

Vice-Président : Hervé ZARKA

Membres : Charlotte GENGE, Martine GRELIER, Fabienne BERNASSE, Sébastien GANACHAUD, Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Yolaine FRIOUX

**7 - commission « Politique du logement Habitat/ Bâtiments et Terrains communaux »**

Vice-Président : Hervé ZARKA

Membres : Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Lucie VIDAL BONIN, Denis GENDRON, Sébastien GANACHAUD, Robert FOUASSON

**8 - commission « Affaires scolaires – Restauration »**

Vice-Présidente : Sylvie THIBAUD

Membres : Lucie VIDAL BONIN, Fabienne BERNASSE, Michel ALLEMAND, Corinne PENISSON, Yolaine FRIOUX

**9 - commission « Fêtes et Animations/ Jeunesse et Sport/ Culture »**

Vice-Présidente : Sylvie THIBAUD

Membres : Sébastien GANACHAUD, Michel ALLEMAND, Corinne PENISSON, Arnaud CORBREJAUD, Martine GRELIER, Yolaine FRIOUX

**10 - commission « Communication/ Site Internet et Facebook »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Charlotte GENGE, Hervé ZARKA, Xavier MARTIN, Yolaine FRIOUX

**11 - commission « Port de Morin et Affaires Maritimes »**

Vice-Président : Xavier MARTIN

Membres : Mickaël THIBAUD, Denis GENDRON, Arnaud CORBREJAUD, Lucie VIDAL BONIN, Michel ALLEMAND, Martine GRELIER, Sébastien GANACHAUD, Lucilia BOUCHERY, Hervé GALLAIS

**12 - commission « Personnel Communal »**

Vice-Présidente : Marie-Ange CHAIGNEAU

Membres : Sylvie THIBAUD, Xavier MARTIN, Hervé ZARKA, Lucilia BOUCHERY

M. le Maire souhaite la bienvenue des nouveaux élus pour leur positionnement dans ces commissions.

2) Ecole « les Tilleuls » : mise en place de la gratuité des services périscolaires (restauration scolaire et garderie)

M. le Maire indique que la municipalité souhaite impulser une action forte pour sauver l'école des Tilleuls qui est en danger compte tenu de l'effectif en baisse constante. Cette action est la continuité du tarif du « repas à 1 euro », décision prise dans les années 2014-2017, initiée par Mme Sylvie THIBAUD.

Sur demande de M. GALLAIS d'assouplir le délai pour prévenir en cas d'absence pour raison médicale, les élus sont favorables à sa demande et M. le Maire précise que les règles restent inchangées avec celles du passé.

M. le Maire expose la problématique rencontrée depuis plusieurs décennies qui montre une baisse régulière des effectifs de l'école « Les Tilleuls » et mesure l'échec des politiques jusque-là menées pour garder l'attractivité de l'école communale. Cette baisse s'explique en partie par une trentaine d'inscriptions dans les écoles privées des communes limitrophes (La Guérinière et Noirmoutier) et le vieillissement de la population sur le territoire insulaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences communales en matière de services scolaires et périscolaires,

Vu l'avis de la commission « Affaires scolaires - Restauration » réunie le 28 avril 2026,

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité de préserver les effectifs de l'école communale et de garantir le maintien d'un service public éducatif de proximité de qualité,

Considérant l'importance des services de restauration scolaire et de garderie (matin et soir) dans l'organisation quotidienne des familles et dans l'attractivité de l'école,

Considérant le contexte économique actuel marqué par une hausse du coût de la vie, impactant significativement le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des jeunes familles,

Considérant les incertitudes économiques liées notamment au contexte international, incluant les tensions et conflits au Moyen-Orient, et leurs répercussions sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires,

Considérant la nécessité de soutenir les familles, de favoriser l'accès de tous les enfants aux services périscolaires, et de renforcer l'égalité des chances,

Considérant la rénovation en cours de réalisation de l'école « Les Tilleuls » pour une mise aux normes énergétiques,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

- **Décide d'instaurer la gratuité pour les familles des services suivants :**
  - **restauration scolaire,**
  - **garderie périscolaire du matin,**
  - **garderie périscolaire du soir,**
- Précise que la gratuité s'applique à l'ensemble des enfants inscrits à l'école communale « Les Tilleuls », sans condition de ressources.
- Précise que l'inscription pour tout repas reste obligatoire au préalable soit sur le site « Espace famille » ou à l'accueil de la mairie avant le 20 du mois précédent.
- Précise que tout retard d'inscription de repas sera majoré de 5,00€.
- Précise que le prix de revient d'un repas facturé par notre prestataire est de 6,44€ TTC.
- Précise que pour une annulation de repas la mairie doit être informée au plus tard la veille du jour où l'enfant est prévu à déjeuner.
- Décide d'appliquer la présente mesure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, pour l'année scolaire 2026-2027, sous conditions de la capacité d'accueil disponible et du respect du taux d'encadrement, avec possibilité de reconduction après évaluation.
- Précise qu'une évaluation annuelle sera réalisée pour mesurer l'impact de cette mesure, portant notamment sur :
  - l'évolution des effectifs scolaires,
  - la fréquentation des services périscolaires,
  - l'impact financier pour la commune.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la délibération.

3) Marché Public : construction de 4 logements rue Henri Martin : Avenant n°1 et n°2 - Lot n°2 : Gros œuvre

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/07/2025 portant attribution des lots dans le cadre du marché « Construction de 4 logements rue Henri Martin,

après avoir pris connaissance de l'Avenant n°1 et 2 du lot n°2, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- décide de valider l'Avenant n°1 – lot n°2 : Gros-oeuvre – VOISIN CONSTRUCTIONS pour un montant de 1 472.00 € HT ;
- décide de valider l'Avenant n°2 – lot n°2 : Gros-oeuvre – VOISIN CONSTRUCTIONS pour un montant de 6 895.00 € HT

- et de fixer le nouveau montant du marché public à 256 550.62€ HT, conformément aux documents présentés.

M. ZARKA précise qu'il a été décidé de conserver le puits qui pourrait être utile pour les services techniques.

- 4) Marché Public : rénovation énergétique de l'école publique et des logements – rue Charlemagne à L'Epine : Avenant n°1 - Lot n°3 : Couverture tuiles & photovoltaïque

Sur la demande des élus de l'opposition, la cheminée sera refaite à l'identique pour des questions de sécurité et de respect de l'architecture.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/10/2025 portant attribution des lots dans le cadre du marché « Rénovation énergétique de l'Ecole publique et des logements ».

après avoir pris connaissance de l'Avenant n°1 du lot n°3, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**, décide de valider l'Avenant n°1 – lot n°3 : Couverture tuiles & photovoltaïque – LEROY MAURICE & FILS pour un montant de 2 106.09 € HT et de fixer le nouveau montant du marché public à 146 449.06 € HT.

- 5) Conditions de dépôts des listes en vue de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente doit être instituée pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils réglementaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces seuils sont les suivants :

- Marchés de fournitures courantes et de services : 216 000 € HT
- Marchés de travaux : 5 404 000 € HT

Ces seuils sont revus tous les deux ans.

Les membres de l'Assemblée délibérante sont informés que pour la CAO, les membres sont impérativement élus sur une liste et que selon les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, la CAO, pour un établissement public, est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, le Maire, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO de la Commune de L'Epine sera donc composée :

- de son Maire,
- de 3 membres titulaires,
- de 3 membres suppléants.

Les membres sont élus sur une liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste permettant

l'expression pluraliste en son sein.

La CAO a un caractère permanent pour la durée du mandat.

Il est précisé qu'une liste incomplète peut être déposée et considérée comme candidate, toute liste est en effet valable.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, l'article D.1411-5 du CGCT précise que « l'Assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants),

**Il est proposé que les listes des candidats soient déposées, au plus tard le vendredi 29 mai 2026, à 12 heures, au Service Général de la Mairie.**

**Après en avoir délibéré,**

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de fixer les modalités de dépôts des listes pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- décide de la création de la Commission d'Appel d'Offres,
- **approuve les conditions de dépôt des listes** pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission de délégation de service public comme suit :
  - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants),
  - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

M. le Maire précise que le vote de la CAO aura lieu le 17 juin 2026.

- 6) Proposition pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants)

M. GALLAIS s'interroge sur la représentation de l'opposition dans la proposition de composition de la CCID.

M. le Maire précise que la municipalité a choisi de proposer en titulaires un nombre important d'électeurs non élus au détriment des élus de la majorité, et, que sur le mandat 2020-2026, la municipalité a choisi de ne pas proposer M. Hervé ZARKA en titulaire de cette commission, qui lui aussi était dans l'opposition.

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 30 mars 2026 de la Direction Générale des Finances Publiques de Vendée informant du délai de renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de mars 2026 et rappelant les règles liées à la nomination de ses membres,

Sur les propositions de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

- **décide de proposer les 12 TITULAIRES** pour la commission communale des impôts directs, dans l'ordre de préférence suivante :

Marie-Ange CHAIGNEAU, Xavier MARTIN, Denis GENDRON, Pierre TIGEOT, Martine GRELIER, Jean-Marie PALVADEAU, Lucie VIDAL BONIN, Louis MERIAN, Sébastien GANACHAUD, Yolaine FRIOUX, Jean-Pierre BERNASSE, Charlotte GENCE

- **décide de proposer les 12 SUPPLEANTS** pour la commission communale des impôts directs, dans l'ordre de préférence suivante :

Hervé ZARKA, Jean-Pierre SOULARD, Fabienne BERNASSE, Sylvie THIBAUD, Corinne PENISSON, Lucilia BOUCHERY, Mickaël THIBAUD, Arnaud CORBREJAUD, Michel ALLEMAND, Robert FOUASSON, Michel ZANOTTI, Hervé GALLAIS.

- prend acte que le Maire est un membre de droit de la CCID,
- décide de transmettre les informations demandées par la DGFIP, conformément au document annexé à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Direction Générale des Finances Publiques de Vendée,

#### 7) Modification de la vacation de surveillance de l'aire de camping-cars

Vu la délibération en date du 20/12/2021 portant création d'emplois de vacataires,

Considérant que le recrutement d'un vacataire a été nécessaire pour répondre aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait (le vacataire intervient ponctuellement sur l'aire de camping-cars, en l'absence de l'ASVP, pour faciliter les différentes manipulations nécessaires pour accéder aux différents services de cet équipement communal et notamment l'utilisation de la borne d'accès : lecture, paiement ...),

Considérant le contexte économique actuel marqué par une hausse du coût de la vie, impactant significativement le pouvoir d'achat des ménages,

Vu la récente demande formulée par le vacataire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de modifier la vacation de surveillance de l'aire de camping-cars, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026, pour la porter à 273.89 € bruts par mois.**

8) Conventions Sydev :

a) Programme de rénovation 2025/ convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

vu l'avis favorable de la commission voirie en date du 14/04/2026, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention Sydev relative aux modalités techniques et financières concernant le programme de rénovation d'éclairage public 2025 pour une participation financière de la commune de 17 506 €**, conformément aux documents présentés, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

b) Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2026

Vu l'avis favorable de la commission voirie en date du 14/04/2026, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention Sydev relative au programme annuel de rénovation d'éclairage public 2026 pour une participation financière de la commune de 4 000 €**, conformément aux documents présentés, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

IV – Informations

1) Création du CCAS au nombre de 15 (élus et représentants de différentes structures)

Madame Fabienne BERNASSE informe le conseil municipal que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale devrait se réunir prochainement et qu'il est composé de quinze membres dont le Maire est Président de droit ;

La composition est la suivante :

- Mme Fabienne BERNASSE
- M. Xavier MARTIN
- Mme Lucie VIDAL BONIN
- M. Michel ALLEMAND
- Mme Corinne PENISSON
- M. Hervé ZARKA
- Mme Lucilia BOUCHERY

Et en personnes non élues :

- Mme Marie- Dominique PALVADEAU (au titre de l'UDAF)
- M. François GAUTIER (au titre des « Vents des îles »)
- Mme Anne-Maud TEXIER (au titre du ESAT du centre des 4 Vents, représentée par sa Directrice)
- M. Luc BELLIARD (au titre du « Club de l'Espérance »)
- Mme Nadine DUMUR (au titre de l'association « Grandir Ensemble »)
- M. Hervé POULIQUEN (au titre de la Ligue des Droits de l'Homme « LDH Noirmoutier »)

- Mme Andrée BONIN-ROGER (au titre de l'ERRE – Elu Rural Relais de l'Égalité)

M. le Maire souligne l'importance d'avoir pour la municipalité de la proximité avec sa population et du lien social.

## 2) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le conseil municipal est informé des prises de décisions du 1<sup>er</sup> Avril 2026 au 25 Avril 2026 dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire (engagements, DIA).

## 3) Rapport CIA – année 2025

M. le Maire, qui a beaucoup travaillé au sein de cette commission intercommunale lors du précédent mandat, présente le rapport annuel 2025 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'île de Noirmoutier et remercie les différents acteurs qui ont participé aux actions menées par la CIA.

## 4) Dossier sécurisation des étiers et du port de Noirmoutier en l'île – enquête publique unique : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Par courrier du 12 mars 2026, la Préfecture de la Vendée a transmis le rapport du commissaire enquêteur sur le dossier sécurisation des étiers et du port de Noirmoutier en l'île avec ses différents avis et ses conclusions. Le dossier complet est disponible et consultable sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) (rubrique « publications – enquêtes publiques / liste déroulante : commune de Noirmoutier en l'île »).

## 5) Réunion du lundi 11/05/2026 pour les référents de quartier

M. le Maire invite la population à se déplacer le 11 mai pour assister à une réunion d'information prévue à La Salangane pour engager une démarche participative avec la population et notamment pour rechercher des bénévoles qui souhaitent s'engager comme référents de quartier.

## 6) Prochain Conseil Municipal

Les élus sont informés que le prochain conseil municipal qui aura lieu le vendredi 5 juin à 18h30 est consacré aux désignations des délégués et des suppléants qui participeront au scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

V – Liste préparatoire des jurés d’assises pour l’année 2027 : tirage au sort

M. Hervé GALLAIS quitte la séance à 19h34.

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des trois noms qui feront l’objet d’une inscription sur la liste préparatoire des jurés d’assises pour l’année 2027.

La séance est clôturée à 19h35 après avoir épuisé l’ordre du jour et la parole est donnée au public.

La Secrétaire de séance,  
Madame Corinne PENISSON



Le Maire,  
M. Jacques BOBIN



Approuvé en Conseil Municipal le 5/06/2026

Affichage le ..09 JUIL 2026..